



S'il est bien pensé, et géré en conséquence, le bord de chemin est un véritable atout pour l'agriculteur. La gestion extensive de cet espace permet de favoriser le maintien d'espèces utiles à l'agriculteur (microfaune du sol, insectes auxiliaires, pollinisateurs, petit gibier...) tout en contribuant significativement à la préservation de la faune et de la flore en plaine.

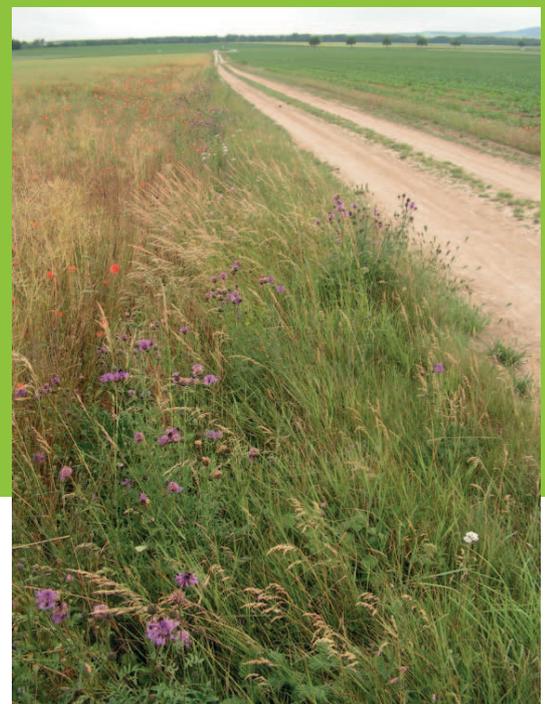
La gestion adéquate des bords de chemin permet, par ailleurs, de sécuriser l'espace agricole et viticole vis-à-vis du développement non maîtrisé des adventices de cultures ainsi que de soutenir la régulation naturelle de nombreux organismes ravageurs de cultures.

## Le chemin agri-viticole, colonne vertébrale verte au sein des espaces cultivés

Le réseau de chemins héberge de part et d'autre de son tracé plusieurs milliers d'hectares de dépendances vertes potentiellement favorables à la flore et à la faune.

De ce fait, l'ajustement des pratiques de gestion des bords de chemins représente un enjeu environnemental à ne pas sous-estimer.

Par ailleurs, en reliant entre eux de nombreux milieux et en permettant la circulation et la propagation des espèces sauvages, ces espaces jouent un rôle indéniable d'infrastructure verte ou corridor écologique.



©J.Miroir, SARL ME

## Faire une fleur aux pollinisateurs...



©J.Miroir, SARL ME

La raréfaction des ressources alimentaires (pièces florales, pollen ou nectar) pénalise fortement les insectes et plus particulièrement les « pollinisateurs ».

Le broyage systématique, limite fortement l'intérêt des marges de chemins pour les pollinisateurs domestiques (abeilles de ruches) et sauvages (abeilles sauvages, bourdons, papillons, syrphes...).

Outre, un impact médiatique important, la raréfaction des pollinisateurs est un phénomène qui peut avoir des conséquences significatives sur la reproduction des végétaux sauvages et cultivés.

## Des agraires naturelles...

De par la quantité de graines produites par la flore qui s'y développe, les chemins constituent une zone de gagnage pour de nombreuses espèces granivores et particulièrement en ce qui concerne l'avifaune. La fauche tardive permet l'accessibilité de cette ressource par contre les fauches récurrentes ou intervenant en pleine période de croissance végétative limitent fortement cette production de graines.

# Des alliés dissimulés dans la végétation...

Les marges de chemins permettent à de nombreuses espèces auxiliaires de protection des cultures, prédateurs et parasites d'effectuer leurs cycles de développement et de se maintenir à proximité des parcelles cultivées où elles peuvent assurer une fonction de régulation des « insectes ravageurs ».



©J.Miroir, SARL ME

## Conclusion : Le bord de chemin est un véritable atout pour la nature et pour l'agriculture

Composante clef des parcelles agricoles, les chemins font actuellement l'objet de mesures de gestion orientées vers des objectifs esthétiques, techniques et fonctionnels en lien avec l'accessibilité et l'entretien des parcelles cultivées. Ces considérations génèrent de nombreux automatismes de gestion globalement défavorables à la faune et à la flore et favorisant, parfois, la présence de certaines espèces adventices indésirables.



©J.Miroir, SARL ME

## Des pratiques et des modes d'entretien aux conséquences insoupçonnées...

L'épandage direct d'herbicides, les dérives d'engrais et de produits de traitements ainsi que le travail du sol sur les marges de chemins constituent une aubaine pour plusieurs espèces adventices problématiques pour l'agriculteur (Brome stérile, Ammi majus, Chénopodes, Chardons). Ces espèces profitent de la destruction du couvert végétal pour se développer et proliférer.

Les suivis réalisés dans le cadre du programme Symbiose ont mis en lumière le lien quasi-systématique entre la présence d'adventices et la mise en œuvre, passée ou présente, de pratiques à risques (traitements, labours superficiels...)

Outre un investissement conséquent tant au niveau du matériel que du temps nécessaire, le broyage systématique réalisé précocement et de manière répétée sur plusieurs années fait :

- Disparaître de nombreuses espèces végétales qui n'ont pas la possibilité de renouveler leurs stocks de graines.
- Cause des victimes parmi la faune.
- Limite la capacité d'accueil d'un territoire pour de nombreuses espèces utiles à l'agriculture.



©J.Miroir, SARL ME

# A chaque chemin, sa gestion...

On distingue trois types de chemins au sein des espaces cultivés selon l'importance de leur fréquentation et l'intensité de la gestion dont il font l'objet :



Type 1 :  
Chemin faiblement fréquenté



Type 2 :  
Chemin moyennement fréquenté



Type 3 :  
Chemin fortement fréquenté

## Chemins de types 1 et 2, chemins d'accès secondaires enherbés ou pourvus d'une banquette enherbée centrale

- Éviter les dérives des produits nécessaires à la mise en culture des parcelles adjacentes.
- Proscrire l'emploi direct d'herbicide et le remaniement des marges enherbées.
- Gérer, tant que possible, par le biais d'une fauche tardive (se référer aux préconisations page 4).
- Tenir compte des risques induits par le broyage sur la faune de votre territoire, un broyage précoce limite les risques (de fin mars à mi-avril).

## Chemins de type 3, chemins d'accès principaux dépourvus de banquette enherbée centrale

- Maintenir les marges enherbées de part et d'autre du chemin même si un passage de lame s'avère nécessaire.
- Appliquer les préconisations présentées en page 4

## Marge de talus, lisières de bois, marge de camps militaires...

- Ces espaces sensibles hébergent de nombreuses espèces animales et végétales, il est important de prendre des précautions particulières lors de la mise en œuvre des opérations d'entretien.
- L'ensemble des préconisations formulées dans le cas des chemins de types 1 et 2 s'appliquent dans ce type de contexte.
- En cas de développement notable d'arbustes, de ronces ou de clématites recourir à une fauche rase plus tardive (fin septembre).

## Que faire en présence d'adventices ?

Il est important dans un premier temps d'identifier l'espèce et de déterminer si sa présence est marginale ou significative. Sur les marges de chemins étudiées, trois espèces adventices dont la présence nécessite une attention particulière ont été identifiées : il s'agit du Chardon des champs (*Cirsium arvense*), du Brome stérile (*Bromus sterilis*) et du Chiendent rampant (*Elytrigia repens*). Les autres espèces adventices sont souvent présentes de manière transitoire généralement suite à une perturbation (désherbage chimique ou mécanique).

Si des mesures de gestion doivent être mises en œuvre, il est important de s'attacher à favoriser la reconstitution du couvert végétal, ne pas pénaliser les insectes auxiliaires de culture qui se développent grâce à la présence de ces espèces et de ne pas favoriser l'installation d'espèces problématiques telle que le Brome stérile.

Dans le cas d'une présence significative d'une espèce adventice à problèmes, il est essentiel d'agir afin de réduire au maximum les nuisances et à terme d'éliminer ce front de colonisation. Le caractère significatif tient compte de l'importance de la « tache », notamment par rapport au nombre d'individus présents et de l'ampleur de son extension au sein de la bande enherbée.

### Présence d'espèces adventices telles que : Coquelicots, Matricaires, Chénopodes, Réséda,...

- Éviter les dérives des produits nécessaires à la mise en culture des parcelles adjacentes.
- Proscrire l'emploi direct d'herbicide et le remaniement des marges enherbée.
- Gérer, tant que possible, par le biais d'une fauche tardive - se référer aux préconisations ci-dessous.

### Présence de Brome stérile (*Bromus sterilis*)

- L'application d'un herbicide total n'a pour effet que de détruire le couvert végétal et d'annuler la concurrence qu'il opérait tout en offrant des conditions propices à la germination des semis et favorables à la prolifération des Bromes.
- Proscrire l'application d'un herbicide total et privilégier le broyage ou fauchage avant la montée à graine. Cette méthode permet la reconstitution d'un couvert végétal spontané défavorable au développement du Brome stérile tout en limitant la reconstitution du stock de semences.

### Présence de Chiendent rampant (*Elytrigia repens*)

- Au sein des parcelles cultivées, la seule alternative au désherbage chimique est le passage d'engins aratoires capables de remonter à la surface la majorité des rhizomes. Le passage d'outils agricoles sur les marges est à proscrire. Il risque de favoriser la dispersion des rhizomes et impacte fortement les couverts végétaux en place. Le désherbage ciblé est complexe à mettre en œuvre faute de produits adaptés.
- Hors parcelles cultivées, la fauche haute permet de maintenir le couvert en place en limitant au maximum le risque de propagation accidentelle de cette espèce. Toutefois, la fauche et le broyage n'ont, semble-t-il, qu'un effet temporaire sur la dominance du Chiendent rampant.

### Présence de Chardons des champs (*Cirsium arvense*)

- Afin de gérer la présence de Cirse des champs, deux choix s'offrent à l'exploitant : le désherbage chimique ciblé (dans le respect de la législation en vigueur) ou le recours à des opérations de fauche ciblées.
- Le désherbage chimique ciblé sur les « taches » de colonisation la période optimale d'intervention se situe en mai-juin avant floraison et le stade visé va de jeune plantule de 2 à 4 feuilles à un chardon de 10 cm de hauteur. La liste des produits homologués utilisables par usage est disponible à l'adresse suivante : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>.
- Le contrôle des chardons sans recours à des produits chimiques est possible. Les fauches répétées 3 ou 4 fois par an épuisent les chardons. Elles doivent être réalisées sur des plantes de 15 à 20 cm de haut, avant que celles-ci ne soient au stade floraison.
- Attention, car les chardons fauchés pendant le stade floraison sont parfois capables de produire des semences viables.

### Gérer ces espaces

Afin de minimiser au maximum son impact sur les espèces sauvages et bénéficier des services gratuits qu'elles rendent à l'agriculture (aération du sol, pollinisation, lutte contre les ravageurs, intérêt cynégétique...), il est nécessaire de garder à l'esprit que, d'une manière générale :

- Privilégier la fauche au broyage ; cela limite la dispersion d'espèces végétales indésirables et réduit les impacts aux espèces sauvages.
- Plus le broyage est effectué tardivement, moins l'impact sur les espèces sauvages est important et plus ces espaces jouent leur rôle essentiel au sein de la plaine. Bien évidemment, les impératifs techniques modulent cet objectif : La bande de roulement peut être fauchée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril afin de faciliter le passage des usagers. Quant à elle la berme peut être gérée de deux manières, soit en même temps que la bande de roulement entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril soit au plus tôt le 1 août (au mieux après le 15 septembre).
- Lors de la fauche plus la hauteur de coupe est élevée, moins l'impact sur les espèces végétales et animales vivant près du sol est important : privilégier une hauteur de coupe d'au moins 15 cm, si possible, d'environ 20 cm.

Avec une vitesse de coupe réduite, particulièrement en bord de champs, les espèces misant sur l'inertie et le mimétisme (perdrix grises, lièvres, faons de chevreuils...) auront plus de chance de fuir. L'installation de dispositifs d'effarouchement peut aussi considérablement en diminuer l'impact.